

nombre de nos compatriotes. Nos amis les conservateurs n'ont pas été aussi égarés par l'annexion en 1854; lorsqu'ils ratifièrent un traité de réciprocité qui a tant fait pour l'avancement du pays durant les années de 1854 à 1864. Il est maintenant établi historiquement que, lorsque lord Elgin se rendit à Washington pour négocier le traité de réciprocité, une des raisons qu'il donna pour l'adoption d'un pareil traité, raison qui fut formulée dans une lettre qu'il adressa au gouvernement impérial, c'est que ce traité devait mettre fin au mouvement qui se faisait alors au Canada en faveur de l'annexion. Il est avéré que de 1849 jusqu'à 1854 il y avait un fort mouvement en faveur de l'annexion à cause des conditions financières du Canada, à cause de l'opinion du peuple, qui croyait que l'annexion pourrait remédier à cet état de choses, et c'était pour mettre fin à cela que le traité de réciprocité fut négocié. Depuis l'abrogation du traité de 1854, quand donc le parti conservateur a-t-il été influencé par la peur de l'annexion? Lorsqu'ils se rendirent à Washington, à deux ou trois reprises, pour négocier un traité de réciprocité du même genre que le dernier—un traité relatif aux produits naturels—craignaient-ils l'annexion? Non. Evidemment ce cri d'annexion ne fait pas honneur à ceux qui le poussent, pas plus que le cri de déloyauté dans la province de Québec ne fait honneur à ceux qui le poussent là. J'ai lu plusieurs journaux anglais dans lesquels la question a été discutée. Dans tous on a dit qu'il était ridicule de croire que la réciprocité aurait pour effet de conduire à l'annexion; et quelques journaux même ont déclaré qu'évidemment les Canadiens ont sacrifié leurs propres intérêts pour plaire à l'Angleterre, ou parce qu'ils étaient mus par le sentiment de la loyauté. Je dirai que c'est le contraire qui est vrai, et que ce n'est pas un traité de réciprocité qui aurait pour effet de nous faire annexer. Un tel traité n'amènera jamais l'annexion. Il viendra peut-être un temps où un Canadien trouvera qu'il est dangereux, au point de vue de la loyauté, de refuser de faire le commerce avec nos voisins et qu'il est de notre intérêt d'avoir des relations avec les États-Unis. Le temps nous dira ce qui devra advenir, et peut-être qu'avant longtemps le

Hon. M. DAVID.

pays comprendra que pour sa protection il devra conclure un traité de réciprocité.

L'honorable M. POIRIER propose l'ajournement du Sénat.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures.

## SENAT.

Séance du mercredi le 22 novembre 1911.

Présidence de l'honorable M. P. LANDRY.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

### PRESENTATION D'UN BILL.

Bill (C) intitulé: "Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes".—(L'honorable M. Domville.)

### L'ADRESSE.

#### CONTINUATION DU DEBAT.

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat ajourné sur la prise en considération du discours de Son Altesse Royale le Gouverneur général, à l'ouverture de la première session du douzième Parlement, et sur la motion de l'honorable M. Bell, secondé par l'honorable M. Taylor, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général en réponse au dit discours.

L'honorable M. POIRIER: Le ton du débat d'hier fait bien augurer pour l'avenir. Tout le monde ici semble satisfait, particulièrement les honorables sénateurs de l'autre côté de la Chambre. De ce côté-ci de la Chambre nous sommes satisfaits aussi. Nous croyons avoir bien travaillé pour notre pays en suivant la politique de notre chef et de notre parti. Etant arrivés à la "bifurcation des chemins", nous avons suivi la voie de droite, c'est-à-dire la bonne voie, et nous avons conduit le char de l'Etat dans un chemin qui, partant du Canada, "atteindra l'Angleterre et ceinturera le monde pour revenir au Canada", au lieu de suivre une route qui nous aurait conduits parmi les bons amis qui vi-